COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Overture de la session

MAS/41 CRD/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Quarante et unième session En ligne, 17 – 21 mai 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

| Point de l'ordre du jour | Objet | Cote du document |
|--------------------------------|--|-------------------------------|
| 1 | Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹ | CX/MAS 21/41/1 |
| 2 | Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires Compétence partagée. Vote Etas membres. | CX/MAS 21/41/2 |
| 3 | Confirmation des dispositions relatives aux méthodes d'analyse et plans d'échantillonnage figurant dans les normes Codex Compétence partagée. Vote Etas membres. | CX/MAS 21/41/3 |
| 4 | Orientations concernant la confirmation | |
| 4.1 | Ensemble exploitable sur les produits laitiers | CX/MAS 21/41/4 |
| 4.2 | Ensemble exploitable sur les graisses et les huiles | CX/MAS 21/41/5 |
| 4.3 | Ensemble exploitable sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses Compétence partagée. Vote Etas membres. | CX/MAS 21/41/6 |
| 5 | Révision des Directives sur l'incertitude de mesure Compétence partagée. Vote Etas membres. | CX/MAS 21/41/7 |
| 6 | Document d'information : Directives sur l'incertitude de mesure Compétence partagée. Vote Etas membres. | CX/MAS 21/41/8 |
| 7 | Révision des Directives générales sur l'échantillonnage (CXG 50-2004) - Réponses à la CL 2021/10-MAS Compétence partagée. | CX/MAS 21/41/9 CX/MAS 21/41/9 |
| | Vote Etas membres. | Add 1 |

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

MAS/41 CRD/1 2

| 8 | Document de travail sur les Critères pour sélectionner des méthodes de type II parmi plusieurs méthodes de type III Compétence partagée. Vote Etas membres. | CX/MAS 21/41/10 |
|----|---|-----------------|
| 9 | Rapport de la réunion inter-institutions sur les méthodes d'analyse Compétence partagée. Vote Etas membres. | CRD |
| 10 | Autres questions et travaux futurs La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible). | |
| 11 | Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. Vote Etas membres. | |
| 12 | Adoption du rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ² | |

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.